

Projet De Loi.

Leopold.

Roi des Belges.

à tout présents et à venir, Salut.

Avons arrêté et arrêtons:

Les Budgets des Dépenses de la dette publique, des dotations, de la Cour des Comptes, de la justice, des affaires étrangères et de la marine, pour l'année 1832, sont fixés à la somme de quarante-neuf Millions, trois cent cinquante-un-mille, quatre-vingt florins, quarante cents, répartis comme suit:

Livre 1^{re}

Dette Publique.

Chapitre Premier.

Art. 1. intérêts de la dette active à transférer du grand-livre d'Amsterdam, en exécution des vingt-quatre articles de la conférence de Londres. (Art. 13.) 8, 400, 000 . 00.

Art. 2. arrérages des dits intérêts, du 1^{er} Novembre 1830, au premier janvier 1832, à payer par tiers aux 1^{er} janvier 1^{er} avril et 1^{er} juillet 1832.

(Article 14)

f. 9, 800, 000

Donc il faut déduire les intérêts
Soldes du livre auxiliaire de
Bruxelles pour 1831. 289, 120

} Dette 9, 510, 880, 00

Art. 3. intérêts de ces deux derniers tiers calculés à 5 p. 100 l'an, l'un pour trois mois, l'autre pour six mois, à partir du premier janvier 1832. (Art. 14.) 118, 886, 00

Art. 4. Remboursement de l'emprunt de 12.000,000, (Décret du 8 avril 1831, Art. 2.) ci recettes effectives	11,600,000,00
Art. 5. intérêts du dit emprunt, à 5 p. 100 du 1 ^{er} juillet 1831. au premier janvier 1833, 18. Mois (Décret du 8 avril 1831, Art. 9.)	870,000,00
Art. 6. Remboursement par achat ou admission des obligations de l'emprunt du 21 octobre 1831, en paiements d'impôts. (Loi du 21 octobre 1831, Art. 16.)	10,000,000,00
Art. 7. intérêts de l'emprunt, autorisés par la loi du 16 Décembre 1831	2,400,000,00
Art. 8. Dotation de l'amortissement de cet emprunt	480,000,00

Chapitre 2.

Article unique intérêts des Cautionnements	120,000,00
--	------------

Chapitre 3.

Article unique Remboursement des Consignations	100,000,00
--	------------

Chapitre 4.

Article unique intérêts de la dette viagère	6,000,00
---	----------

Chapitre 5.

Pensions.

Art. 1. Pensions Ecclésiastiques	f. 596,233.	} 1,440,000,00
Art. 2. — Civiles	166,476.	
Art. 3. — Nationales	aux veuves et blessés (viagères) 86,300 aux orphelins (annuelles) 11,133 } 97,433.	
Art. 4. — Militaires	553,835	
Art. 5. — De toute nature à liquider dans le courant de l'année	26,023	
Art. 6. — Gratements d'attente	30,000,00	

Chapitre 6.

Article unique Subvention à la caisse de retraite	93,636,00
---	-----------

Total 45,169,402,00

Citre II.

Dotations.

Chapitre Premier.

Liste civile

Article unique.	1,300,000,00
-----------------	--------------

Chapitre II.

Sénat.

Article unique.	10,000,00
-----------------	-----------

Chapitre III.

Chambre des Représentans.

Article unique.	159,026,20
-----------------	------------

Chapitre IV.

Cour des Comptes.

Art. 1. Personnel de la cour.	20,500,00
Art. 2. Personnel des bureaux.	26,700,00
Art. 3. Matériel.	8,000,00

Total	1,524,226,20
-------	--------------

Citrus III.

Ministère de la justice.

Chapitre Premier

Administration centrale:

Art. 1 ^{er} . Traitements du Ministre.	10,000,00
Art. 2. Traitements des employés.	38,700,00
Art. 3. Matériel.	10,600,00

Chapitre 11.

ordre judiciaire.

Art. 1. Cours de Bruxelles et de Liège. - Personnel. . .	242,911,25
Art. 2. Cours de Bruxelles et de Liège. - Matériel. . .	7,075,00
Art. 3. Traitemens des tribunaux de première instance 307	815,65
Art. 4. Traitemens des justices-de-peace et tribunaux de police. . .	144,755,10
Art. 5. Tribunaux de commerce. Traitemens des greffiers. . .	3,742,20
Art. 6. Présidence des assises.	11,907,00

Chapitre III.

Article unique. Frais d'instruction et d'exécution. . 250,000, 00

Chapitre IV.

Article unique. Constructions et réparations. . 10,000,00

Chapitre V.

Justice militaire.

Art. 1.	Haute-cour-militaire.-Personnel.	28,850,00
Art 2.	" Matériel.	2,000,00
Art. 3.	Juditeurs militaires et prévôts.	24,150,00
Art. 4.	Frais de poursuite et d'exécution.	6,000,00

Chapitre VI.

Prisons.

Art. 1. Frais d'entretien et nourriture des prisonniers.	245,000,00
Art. 2. Traitemens, salaires et frais de bureau.	109,000,00
Art. 3. Entretien, frais et constructions.	30,000,00
Art. 4. Achat de matières premières pour les ateliers des grandes prisons et paiement des salaires.	500,000,00

Chapitre VII.

Police Sûreté publique.

Article unique. Frais de police mesures de sûreté publique. 40,000, 00

Chapitre VIII.

Article unique. Dépenses ignorées ou imprévues. . 9,000,00

Chapitre IX.

Bulletin-officiel.

Art. 1. Personnel	2,800, 00
Art. 2. Matériel	14,286, 00

Total. 2,148,592, 21.

Titre IV.
Ministère des affaires étrangères.
Chapitre Premier.
Administration centrale.

Art. 1. Traitements du Ministre.	10,000.00
Art. 2. Traitemens des employés.	18,600.00
Art. 3. Matériel du Ministère.	7,400.00

Chapitre II.

Agens du service extérieur.

Art. 1. A. France. Traitements de l'envoyé extraordinaire et ministre plénipot., d'un secrétaire et d'un commis.	24,000	} 76,000.00
B. Grande-Bretagne. un envoyé extraordinaire et ministre plénipot., un secrétaire et un commis.	34,000	
C. Prusse. un envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire, et un secrétaire.	18,000	
Art. 2. A. Autriche. Traitements d'un Ministre résident.	14,000	} 42,000.00
B. Russie. Traitements d'un Ministre résident.	16,000	
C. États-Unis. is	12,000	
Art. 3. A. Diète Germanique. Un chargé d'affaires.	6,000	} 33,000.00
B. Brésil. un chargé d'affaires.	10,000	
C. Espagne. is	6,000	
D. Italie. is	5,000	
E. Suède. is	6,000	

Chapitre III.

Traitemens éventuels des Agens en inactivité.

Article unique.	40,000.00
-----------------	-----------

Chapitre IV.

Article unique. Frais de voyage des agens du service extérieur et frais de courriers.	30,000.00
---	-----------

Chapitre V.

Article unique. Frais à rembourser aux agens du service extérieur.	15,000.00
--	-----------

Chapitre VI.

Article unique. Commissions de liquidation et de démarcation, et dépenses imprévues.	50,000.00
--	-----------

Total. fl. 286,000.00

Titre V.

Ministère de la Marine.

Chapitre Premier.

Administration centrale.

Art. 1. Personnel, à l'exception du Ministre et du Secrétaire général.	6,500. 00
Art. 2. Matériel.	2,100. 00

Chapitre II.

Services des ports et des côtes.

Art. 1. Personnel	2,450. 00
Art. 2. Matériel.	2,873. 00
Art. 3. Frais de la quarantaine.	20,180. 00

Chapitre III.

Article unique. Traitemens effectifs des officiers de marine.	16,220. 00
---	------------

Chapitre IV.

Armemens et équipements des bâtimens de guerre.

Art. 1. Personnel.	20,740. 00
Art. 2. Matériel.	149,797. 00

Chapitre V.

Dépenses éventuelles de la marine.

Art. 1. Secours aux marins infirmes ou blessés au service de l'État.	2,000. 00
Art. 2. Armement imprévu des canonnières et dépenses imprévues.	100,000. 00

Total. 222,860. 00